

# CATTE

Coordination des Associations du Territoire VSGP pour la Transition Ecologique

**Commentaires sur le Rapport Stratégique et le Plan d'Actions  
du Plan Climat Air Energie Territorial de Vallée Sud – Grand Paris  
(versions provisoires du 1er avril 2021)**

17 Juillet 2021

<b>Date de la révision</b>	<b>Détail des mises à jour</b>	<b>Page</b>
21.05.21	<b>Première diffusion</b>	
11.07.21	<b>Première révision</b>	
	Encadré de présentation de CATTE et de ses travaux	4
	Encadré sur la comptabilité relative aux indicateurs	5
	Encadré sur l'évolution de la situation énergétique	15
	Encadré sur la comptabilisation des surfaces végétalisées	19
	Encadré conclusion	21
17.07.21	<b>Seconde révision</b>	
	Ajout de la première diffusion dans le présent tableau	

La CATTE est une coordination de trente neuf associations à ce jour, des onze communes du territoire Vallée Sud – Grand Paris (VSGP). Elle est née d'une volonté d'interpeller le Territoire au sujet du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) et de participer à sa construction. Son action se limite à ce jour au commentaire des documents constitutifs du PCAET qui lui sont communiqués par le Territoire avant finalisation et à la présentation de ces commentaires au cours d'échanges avec le VSGP. Le présent document rassemble le point de vue de la CATTE sur les projets de Rapport Stratégique et de Plan d'Actions du PCAET dans leur version provisoire du 21 avril 2021 et fait suite aux commentaires émis sur le projet de diagnostic de septembre 2020.

A la lecture du Rapport Stratégique et du Plan d'Actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Vallée Sud – Grand Paris dans sa version d'avril 2021, nous avons apprécié une réelle **volonté de donner envie d'agir en faveur de la transition**, qui est en particulier affichée dans l'axe transverse. Cette volonté transparaît également dans la **multiplicité des champs d'actions explorés**: la suppression des énergies fossiles, la valorisation de la géothermie, le schéma cyclable et la logistique du dernier kilomètre, la rénovation des bâtiments, la ressourcerie et le tri des matériaux du BTP, l'encouragement à une alimentation moins carbonée, la végétalisation et la désimperméabilisation. L'ensemble de ces sujets constitue néanmoins des points de vigilance compte tenu de la difficulté de leur mise en œuvre. Nous apprécions enfin que soit donné un **cadre à la concertation**, avec quatre comités du suivi, dont un Comité de suivi et d'information où les associations seront présentes au côté des élus en charge du développement durable et des acteurs économiques.

# 1 Introduction

Notre relecture nous a tout d'abord conduits à effectuer des remarques sur des **sujets transversaux**: les émissions indirectes, la comptabilité des impacts des actions, leur structure générale, les données et outils nécessaires à l'élaboration du PCAET et enfin l'information et la mobilisation des citoyens. Après quoi nous abordons les documents sous l'angle des **principales thématiques**, Alimentation, Bâtiments, Consommation, Energie, Mobilités et Nature en Ville.

## 2 Sujets transversaux

### 2.1 Emissions indirectes

Nous souhaitons en préambule rappeler quelques chiffres : le diagnostic du PCAET évalue à 2,2 millions de tonnes les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux activités du territoire. L'objectif de réduction de ces émissions a été fixé dans le rapport stratégique à 71% mais porte sur environ 1,5 millions de tonnes, l'alimentation et la construction ayant été exclues si l'on se réfère à la page 10 et à l'annexe 3. Cet objectif de réduction est à comparer à la réduction de 75% des émissions locales souhaitée par la Métropole du Grand Paris (MGP) et au "facteur 6" voulu par la loi énergie climat, qui correspond à une réduction de 83%. Par ailleurs, gardons à l'esprit que l'empreinte carbone de notre territoire est probablement supérieure à quatre millions de tonnes. **L'effort de 71% de réduction des émissions du PCAET porte ainsi sur environ 1/3 du total de nos émissions.**

	Empreinte carbone	Diagnostic	Rapport Stratégique
Emissions par habitant	11,2 tonnes <sup>1</sup>	5,6 tonnes	3,9 tonnes
Emissions du territoire <sup>2</sup>	4,5 millions de tonnes	2,2 millions de tonnes	1,6 millions de tonnes

Or il est souligné dans le rapport stratégique que la MGP souhaite favoriser une réduction de 80% de son empreinte carbone. Le décret relatif au PCAET encourage lui aussi à la prise en compte des émissions indirectes.

Nous regrettons que le calcul des émissions de GES sur lequel se fondent les objectifs de réduction du rapport stratégique ne comprenne plus ni **l'Alimentation** (22% du total) ni la **Construction** (8%). Les émissions considérées ne sont donc plus en cohérence avec le diagnostic. Cette modification importante conduit notamment à donner un panorama trompeur des secteurs les plus émetteurs, en particulier page 4 où le secteur de l'Alimentation est omis alors même que l'Alimentation est toujours comprise dans les 2,2 millions de tonnes de CO2 mentionnés dans l'infographie associée. Dans la mesure où celles-ci ont principalement lieu hors du territoire, les émissions de la Consommation ne sont pas non plus prises en compte bien qu'étant estimées à plus de 20% de notre empreinte carbone (autant que l'Alimentation et juste en-dessous des Bâtiments et des Transports).

Alors même que certaines actions envisagées agissent sur l'Alimentation et la Consommation, ces secteurs sont absents de la comptabilité carbone. Nous voyons pourtant au moins trois raisons de

<sup>1</sup> <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/datalab-essentiel-204-1-empreinte-carbone-des-francais-reste-%20stable-janvier2020.pdf>

<sup>2</sup> Calculée sur la base d'une population de 400 000 habitants

prendre en considération ces secteurs dans toute leur étendue: des solutions **locales** existent pour les diminuer, les consommateurs ont **potentiellement la maîtrise de leurs choix de consommation**, et enfin la MGP souhaite favoriser la prise en compte des émissions indirectes.

**Le Territoire compte-t-il s'intéresser à terme à nos émissions indirectes?**

## 2.2 Impacts des actions

### 2.2.1 Comptabilité des émissions de GES

Les objectifs essentiels du PCAET de VSGP peuvent être mis en regard de ceux de la MGP.

	Objectifs de la MGP	Objectifs de VSGP
Emissions GES	2030: -50% par rapport à 2005 2050: -75%	2030: -44% 2050: -71%
Polluants atmosphériques	Ramener à des niveaux conformes aux recommandations de l'OMS	NOx et PM10 conformité aux valeurs européennes avant 2024; conformité aux recommandations de l'OMS avant 2030; cohérence avec le PPA.
Consommation énergétique	2030: -30% par rapport à 2005 et suppression fioul et charbon 2050: -50% par rapport à 2005	2030: -11% 2050: -36%
Part EnR&R	2030: 50% dont >20% locales 2050: 60% dont >30% locales	2030: 42% dont 7,5% locales 2050: 68% dont 18% locales
Adaptation	Garantir à tous un cadre de vie agréable et l'accès de manière satisfaisante à un espace vert	Zéro artificialisation nette (objectifs nationaux); conserver et créer des îlots de fraîcheur (végétaliser et désimperméabiliser); transformer les "dents creuses"

Des indicateurs doivent être utilisés pour suivre les effets des actions du Plan d'Actions sur les objectifs liés aux différents enjeux du PCAET. Ces indicateurs sont des tonnes de CO2 évitées, des pourcentages de réduction de polluants atmosphériques, des kWh d'énergies fossiles supprimés, des kWh d'énergie renouvelable et de récupération produits, des m<sup>2</sup> de surfaces végétalisées ou désimperméabilisées.

L'essentiel de cette comptabilité est pour l'instant absente du Plan d'Actions, seules quelques actions sont traduites en tonnes de CO2 évitées par an:

- l'axe A « réduire les consommations énergétiques » totalise 184 000 tCO2 évitées
- l'axe B « réduire les émissions de GES » totalise 133 000 tCO2 évitées
- l'axe D « préserver les ressources et développer l'économie circulaire » totalise 711 tCO2 évitées

L'ensemble des actions permet de gagner 320 000 tCO2 par an ce qui représente 20% des émissions locales annuelles du territoire (1 600 000 tCO2/an) et 7% de son empreinte carbone (4 500 000 tCO2/an).

A l'heure actuelle la réduction totale des émissions de GES calculée à partir des données du plan d'actions s'élève à moins de 320 000 tonnes, soit<sup>3</sup> 16% de nos émissions locales et 8% de notre empreinte carbone. On note notamment qu'aucune action liée à la rénovation du résidentiel ou du tertiaire n'a été chiffrée relativement à la réduction des émissions de GES.

**Est-ce que VSGP prévoit d'évaluer les impacts de l'ensemble des actions dont on attend un effet significatif?**

### 2.2.2 Horizons temporels

Le déploiement dans le temps des actions est lui bien indiqué pour chaque action. Mais en observant par exemple la réduction des émissions de GES affichée pour l'ensemble des actions présentées (voir 2.2.1), nous nous interrogeons:

**A quel horizon temporel correspondent les objectifs (GES, énergie, air, adaptation) visés par ces actions, s'agirait-il seulement de la durée de ce premier PCAET soit 6 ans ?**

### 2.2.3 Absence de quantification vis à vis des enjeux

Les impacts des actions sur les enjeux du PCAET se mesurent en termes de GES, d'énergie, de pollution de l'air, d'adaptation et doivent pouvoir être comparés aux objectifs affichés. Les indicateurs de résultats fournis ne jouent pas pleinement leur rôle et ne vont pas jusqu'aux grandeurs quantitatives recherchées, typiquement des tonnes de CO<sub>2</sub>eq nettes gagnées, des kWh d'EnR produits, des m<sup>2</sup> nets désimperméabilisés ....

Impact sur le CO<sub>2</sub> : nous avons vu (2.2.1) que toutes les évaluations de **GES évités** n'ont pas été prises en compte dans les fiches d'actions. Mais il manque également une **quantification des émissions grises** associées à chaque action car elles participent de fait, négativement, au bilan. Ainsi même si la production d'électricité solaire n'est pas émettrice de CO<sub>2</sub>, une prise en compte de l'analyse en cycle de vie montre que les émissions atteignent quelques dizaines de g/kWh, à comparer aux émissions de l'électricité du mix français qui se situent elles à 60g/kWh.

Impact sur l'énergie : l'impact quantitatif des actions relatives à la **consommation énergétique** n'est pas indiqué alors que des leviers ont été identifiés par secteurs et leur impact quantifié (Rapport stratégique annexe 2). Pour le tertiaire par exemple, les trois leviers que sont la sobriété, la rénovation et la démarche de pilotage induisent respectivement une baisse de la consommation énergétique de -5%, -40% et -15%. **Serait-il possible de présenter les actions relatives à chacun de ces leviers qui se partagent ou participent ensemble à chaque allocation de réduction de la consommation d'énergie?** On attendrait également une quantification des impacts sur la **réduction des émissions fossiles** et le **déploiement des énergies renouvelables et de récupération**.

Impact sur l'adaptation : On attend une évaluation des impacts de certaines actions en termes de **surface végétalisée**, ou de **baisse de température** des îlots de chaleur identifiés.

Impact sur l'air : On attend une évaluation de l'impact des actions concernées sur la **réduction des polluants**.

---

<sup>3</sup> erreur sur les pourcentages corrigée dans l'encadré page 5.

## 2.3 Structuration des axes et des actions

### 2.3.1 Classification des actions et utilisation des objectifs par leviers

Les actions sont classées suivant des axes correspondant essentiellement aux objectifs du PCAET (énergie, GES, air ...), ce qui a du sens d'un point de vue qualitatif. Néanmoins il nous semble qu'**une classification par thématiques et secteurs serait plus opérationnelle vis à vis d'une quantification de leurs impacts**. En effet c'est par secteurs que des leviers ont été identifiés, dont les impacts ont été chiffrés. Les actions pourraient être directement rattachées à chaque levier pour faciliter la quantification de leur impact. Le schéma serait alors :

Thématique → leviers → actions opérationnelles

Prenons par exemple le secteur tertiaire, quatre leviers ont été identifiés qui sont la sobriété, la rénovation, la démarche de pilotage, la décarbonation du mix énergétique. L'impact de ces leviers sur la réduction des émissions de GES par exemple est évalué à respectivement -5%, -40%, -15% et -29%. On s'attendrait à ce que soient présentées des actions opérationnelles, relatives à chacun de ces leviers, qui se partagent ou participent ensemble à chaque allocation de réduction des émissions. La décarbonation du mix se déclinerait ainsi en actions opérationnelles ayant pour objectifs la suppression du fioul, la réduction de 78% du gaz ... résultant en une réduction de 29% des émissions de GES du tertiaire.

**La CATTE propose pour amorcer le démarrage des travaux de mettre à disposition une telle structuration, qui sera une grille de passage entre la formulation actuelle et une structure plus opérationnelle.**

### 2.3.2 Correspondance entre les leviers majeurs exposés par secteurs et les actions phares

Nous nous serions attendus à ce que les **projets phares de VSGP correspondent aux leviers majeurs** identifiés pour chaque secteur au regard des objectifs du PCAET. Que penser dès lors d'un projet concernant la collecte et la valorisation des biodéchets (projet phare n°5) alors que les déchets représentent moins d'1% de nos émissions et alors qu'aucun projet ne concerne l'Alimentation qui totalise pourtant 22% de nos émissions? **Quelles sont les échéances temporelles des projets phares actuellement présentés et d'autres projets seront-ils mis en avant ultérieurement?**

D'autres actions phares sont proposées par les groupes thématiques (Alimentation et Bâtiments en particulier).

### 2.3.3 Aménagement et urbanisme

Les orientations d'aménagement devraient être reformulées dans **le PCAET, qui doit déterminer le contenu du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**, pour réussir l'action 8, « Faire du PLUi un des outils de mise en œuvre du PCAET pour un cadre de vie préservé et valorisé ».

L'aménagement et l'urbanisme se retrouvent abordés dans notre texte dans les parties consacrées aux opérations neuves d'habitat et de tertiaire, à la rénovation des bâtiments, aux déplacements, à la place de la nature en ville, dont la végétalisation des espaces.

Nous suggérons qu'un axe stratégique regroupe ces approches, qui permettrait la mise en évidence des grandes lignes dans la conception de la ville durable:

- Il faut y affirmer ce qui contribue à la **réduction des besoins de déplacements** (et favorise le vivre ensemble), privilégier une mixité urbaine, en particulier par le rapprochement de l'habitat

et des emplois et aller vers « la ville du quart d'heure » qui propose les services à proximité et à pied. Le plan de mobilité que le Territoire doit élaborer devra intégrer ces objectifs.

- A l'échelle du territoire il faut imaginer **l'action d'aménagement en prenant au départ la nature présente et sa biodiversité**. Les trames vertes et bleues (réseaux écologiques, voir 3.6.2) en sont une des infrastructures.

- A l'échelle des opérations, depuis le lotissement d'habitat ou l'immeuble sur son terrain, jusqu'à la zone d'aménagement concerté, des règles s'imposent, avec plusieurs objectifs : faciliter les déplacements « doux » (garages à vélos sécurisés par ex) et la gestion des déchets ; sauvegarder les zones en pleine terre (pour la prévention des îlots de chaleur, pour le stockage du CO2) ; introduire l'usage d'espaces mutualisés ; rendre des labels obligatoires (matériaux biosourcés, dont le bois) ; modularité des bâtiments permettant l'évolution de leur usage, et la déconstruction ; gestion des déchets de construction... (voir webinaire de l'AREC Ile-de-France).

- **L'augmentation de la population** sera le résultat des plans communaux, des décisions d'urbanisme des communes et du Territoire. L'augmentation affichée par le PCAET à l'horizon 2050 est de 25% et va au-delà de ce que l'on sait du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH). **Nous sommes partisans d'une réflexion sur les impacts d'une telle augmentation et sur son influence sur l'adaptabilité de notre territoire à la transition qui s'annonce.**

## 2.4 Données et outils de travail pour l'élaboration du PCAET

### 2.4.1 Coûts et financements des actions

Il nous semble indispensable de **documenter le coût des actions et leurs financements**. Il s'agit là d'une donnée importante qui permettrait notamment **d'aider à la priorisation des actions** en fonction de leur impact attendu.

### 2.4.2 Réglementations en lien avec le PCAET

Il nous semble indispensable de porter à la connaissance des acteurs chaque **réglementation** en lien avec des actions qui pourraient favoriser la progression du PCAET et de les informer régulièrement des mises à jour de cette réglementation.

**Est-ce que VSGP peut confirmer qu'une veille réglementaire est déjà en cours ? Une veille commune existe-t-elle au niveau de la MGP ?**

### 2.4.3 Collaboration avec la MGP

Il est évident que le travail de quantification des impacts des actions au niveau des objectifs attendus de réduction des émissions, de gestion de l'énergie, de réduction de la pollution et d'adaptation est colossal, mais il est indispensable. Pour qu'il soit facilité, les PCAET de la MGP devraient suivre des méthodes d'évaluation partagées. **Cette mutualisation existe-t-elle, au moins au niveau des territoires de la MGP ? Si elle n'existe pas, VSGP ne serait-il pas fondé à proposer sa mise en place ?**

## 2.5 Information et formation

Comme l'énonce l'axe « donner envie d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique » l'information des habitants, des élus, des agents du territoire mais aussi des entreprises qui y sont implantées, est un pilier majeur de la transition compte tenu de l'ampleur des objectifs visés, elle doit être traitée à part entière.

Elle doit impliquer une bonne connaissance des enjeux, des solutions disponibles, des réglementations et s'appliquer à l'ensemble des thématiques impliquées dans la transition.

Remarque : la mise en place d'un démonstrateur écologique territorial (action 1) dédié à l'innovation et à la sensibilisation du public pourrait tel qu'il est défini donner au public une idée limitée de l'exigence écologique. Nous suggérons d'ouvrir les thèmes abordés aux autres enjeux de la transition que sont la rénovation des logements et la mobilité, les énergies, les choix de consommation. L'ALEC mentionnée en 3.2.3 pourrait également jouer un rôle utile dans ce domaine.

## 3 Principales thématiques

### 3.1 Alimentation

#### 3.1.1 Les points positifs

Nous apprécions que la transition vers une alimentation durable soit affichée comme un des objectifs du PCAET dans le rapport stratégique.

Plusieurs actions portent sur la transition alimentaire (actions 42, 48, 49 et dans une moindre mesure action 11). Nous accueillons favorablement l'encouragement dans la restauration collective d'une alimentation moins carnée, de saison et locale ainsi que la lutte contre le gaspillage alimentaire (action 49), la sensibilisation au gaspillage alimentaire (action 42), le développement de l'agriculture urbaine et la sensibilisation associée à ces projets (action 48), le lien avec des territoires proches (action 48) et l'encouragement des acteurs locaux de l'alimentation durable (AMAP, action 11) bien qu'il faille aller plus loin en développant des partenariats directs avec des territoires proches pour créer de nouveaux projets de production maraîchère. L'amélioration de la logistique du dernier km (actions 2 et 37) est également accueillie favorablement mais devrait aussi décrire ce qui est prévu spécifiquement pour les denrées alimentaires.

#### 3.1.2 Observations

Comme cela a été précisé plus haut, le rapport stratégique omet l'Alimentation dans la liste des trois secteurs mentionnés comme les plus émetteurs alors que le diagnostic du territoire montre que **l'Alimentation est le troisième secteur le plus émetteur totalisant 22% des émissions** (donc nettement supérieur au tertiaire).

L'Alimentation est exclue du calcul des émissions de GES sur lequel se fondent les objectifs de réduction (en annexe 3 du rapport stratégique) alors même qu'elle est incluse dans le diagnostic.

Aucun des 10 projets phares ne concerne l'Alimentation malgré son poids dans les émissions évaluées dans le diagnostic. **En proportion de ces émissions 2 des 10 projets phares devraient porter sur l'Alimentation.**

Alors qu'il s'agit du levier le plus efficace, l'objectif de repas végétariens ne va malheureusement pas au-delà de l'obligation légale déjà en place. Ils sont également absents des indicateurs de suivi.

### 3.1.3 Propositions d'actions prioritaires

Nous rappelons que les deux leviers les plus efficaces pour réduire l'empreinte carbone de l'alimentation sont de réduire la consommation de produits animaux (qui représentent 70% des émissions de l'alimentation) et le gaspillage ([30% des aliments](#)). Ces deux leviers autorisent de plus des économies permettant une synergie avec l'achat d'aliments bio et locaux.

1. Il nous paraît donc nécessaire de prévoir deux actions prioritaires pour la **restauration collective des collectivités locales du Territoire** :

- une option quotidienne ainsi que deux repas pour tous sans viande ni poisson par semaine,
- une baisse de 50% du volume du gaspillage alimentaire,

Pour suivre ces objectifs, nous proposons d'introduire **deux indicateurs clés, les plus corrélés aux émissions de GES** :

- le nombre de menus proposés sans viande ni poisson par semaine,
- une mesure du gaspillage alimentaire et de sa baisse,

2. Enfin, les actions doivent viser non seulement la restauration collective mais également l'**offre privée** (restaurateurs, épiceries etc..), afin que toute la population ait un accès facile à une offre d'alimentation durable.

**Pourquoi ne pas assumer un rôle d'animation, de coordination et de sensibilisation** de ces acteurs, par exemple en créant un label ou une charte des restaurants durables (proposant des plats végétariens, de saison, bio etc...) ? Un plan alimentaire territorial pourrait être prévu pour continuer à approfondir ces actions.

## 3.2 Bâtiments

### 3.2.1 Points positifs

Dans le plan d'actions, nous voyons avec satisfaction les orientations et les actions suivantes :

- La volonté de « diminuer les consommations énergétiques dans les secteurs des logements, bureaux et bâtiments publics » orientation clé et qui est déclinée en 6 actions. L'amélioration du patrimoine public et de ses consommations (Actions 13 et 14) est davantage susceptible de faire l'objet d'une planification, étant de la responsabilité des collectivités.
- L'objectif fort de rénovation de 6000 logements par an (action 15 associée à l'action 16)
- La création d'une SEM qui offre l'appui nécessaire aux propriétaires et copropriétaires et qui est de ce fait un premier pas vers une organisation plus complète.
- L'élaboration d'un guide des bonnes pratiques environnementales des opérations d'aménagement.
- L'inventaire et la résorption des îlots de chaleur urbain qui font partie intégrante de l'objectif de rénovation de l'habitat (action 50) en particulier dans les quartiers denses.

- Le soucis d'améliorer les pratiques dans la réalisation des chantiers de construction et d'aménagement (actions 9 et 46) et dans l'utilisation des matériaux et la certification (action 35).

### 3.2.2 Observations

Nous pensons que le PCAET ne doit pas limiter ses objectifs au seul patrimoine du Territoire, ses objectifs doivent aussi intégrer le **patrimoine géré par les Villes**.

Les actions vers le **tertiaire privé** devraient faire partie du dispositif prévu dans les actions 15 et 16. Nous soutenons la prise en compte des choix de conception bioclimatiques incluant l'**orientation des bâtiments** et la prévention des **îlots de chaleur**.

### 3.2.3 Propositions d'actions prioritaires

1. La **rénovation des logements** porte une très grande part de l'objectif du PCAET. Toutes les analyses soulignent (cf. le projet de recherche ASCENS sur le site de l'ADEME) l'importance des « ressources » économiques, politiques et institutionnelles à rassembler pour y arriver. Il nous semble donc nécessaire de concrétiser l'action 15 ainsi :

- Mise en place **d'une organisation complète** pour la rénovation des logements et des autres bâtiments pour offrir un appui complet aux maîtres d'ouvrage des logements individuels ou en copropriété. Cela inclut la **SEM** Energie prévue par le Territoire, ou la mobilisation d'Ile de France Energie, pour des compétences à définir. Mais cela ne suffira probablement pas : une Agence Locale Energie Climat (**ALEC**) pourrait être en charge en particulier de toutes les actions de sensibilisation, et de conseils avant, pendant et après les rénovations... avec un **comité multi-acteurs de suivi spécifique et permanent** (Action 16 en particulier). Cette organisation pourrait aussi porter les incitations à la rénovation du tertiaire (en référence au décret tertiaire), le tertiaire étant à l'origine de 30% du CO2 et de la consommation d'énergie des bâtiments d'après le diagnostic.
- Lancer **un programme expérimental et attractif de rénovation complète de 1000 logements** sur un an (le 1/6 du rythme à atteindre par an) avec des financements exceptionnels et engageant une action de long terme avec les **artisans et entreprises** concernées par le logement. **Ce programme devrait faire partie des projets phares** comme une première étape d'apprentissage collectif et de démonstration en vraie grandeur. Il devrait traiter les différents types de bâtiments selon les processus adaptés à chacun d'eux, et faire l'objet d'une évaluation régulière.

2. Pour concrétiser l'engagement « Intégrer les enjeux environnementaux au cœur de l'urbanisme et des projets d'aménagement » (Actions 7, 8 et 9), nous faisons les remarques suivantes :

- Avec le groupe qui traite de la Nature en Ville, nous notons que la **prise en compte des espaces végétalisés** est fondée sur un inventaire erroné, très sous-estimé, ce qu'il faut corriger
- Nous demandons que les **associations participent à l'élaboration du guide de bonnes pratiques d'aménagement durable**. Ce recueil des bonnes pratiques doit être une référence dans les permis de construire et les conventions de ZAC, il faut donc en traduire le plus possible d'éléments dans le **PLUi** (y compris pour les matériaux bio-sourcés), et s'appuyer sur les labels existants ou en préparation. L'Action 35 (matériaux biosourcés) pourrait y être reliée. Ce recueil doit s'inspirer d'exemples déjà existants (cf. l'AREC Institut Paris Région).

- Il est souhaitable de privilégier la **rénovation-réhabilitation de bâtiments collectifs** d'habitat plutôt que leur démolition. C'est la meilleure solution écologiquement et la moins coûteuse économiquement. **Quelles incitations et préconisations seraient proposées par VSGP au travers du PCAET pour aller dans ce sens ?**

### 3.3 Consommation

#### 3.3.1 Points positifs

Si le PCAET n'aborde pas le sujet de la Consommation en tant que tel, il aborde celui de l'**économie circulaire**, ce qui est positif. Nous soutenons l'axe D qui traite de l'économie circulaire avec plusieurs actions visant la préservation des ressources grâce à la réduction des déchets (DMA et déchets du bâtiment). La mise en place d'une **ressourcerie territoriale** notamment est intéressante, et adaptée en particulier pour les gros équipements.

Les déchets, vus comme un symptôme de notre économie linéaire émettrice de GES sont certainement un **vecteur de sensibilisation** pertinent pour comprendre la nécessité d'une économie plus circulaire.

(Le gaspillage alimentaire, également associé aux déchets et à l'économie circulaire, est traité dans le paragraphe Alimentation 3.1)

#### 3.3.2 Observations

La Consommation est évoquée sous l'angle de la prévention des déchets à la source, que ce soit ceux des ménages ou de certaines entreprises.

Il nous paraît important de mieux **distinguer** d'une part les effets de la **gestion** des déchets, qui n'aura d'impact que sur les émissions de GES liées à leur traitement, et d'autre part les effets de la **prévention** des déchets, qui, si elle participe à leur réduction, contribue aussi à la circularisation de l'économie. Ainsi l'orientation D1 relative à la réduction et à la valorisation des déchets, qui rassemble dix pourcents des actions du plan, ne permet pas de saisir que **la réduction des émissions de GES qui en résulte portera sur un secteur qui ne concentre en réalité que 0,3% des émissions du territoire**. Il ne faudrait pas laisser les habitants croire que leurs actions en faveur du zéro déchet ou du recyclage des biodéchets auront un impact significatif sur le climat. Par ailleurs nous préconisons, dans le cadre du plan climat, d'aller au-delà des objectifs du plan local de prévention des déchets (action 39) et de communiquer sur la nécessité d'un **autre mode de consommation**, comme l'introduit par ailleurs le dernier guide du tri de VSGP au sujet du défi zéro déchet.

S'en tenir à la question des déchets est réducteur et gomme les leviers possibles des changements des modes de production et de consommation induits par les principes de l'économie circulaire.

Ainsi les **questions de production et de consommation sont fondamentales pour les émissions de GES**, car c'est en général lors de la phase de production que les impacts écologiques sont les plus importants et le consommateur est en partie maître de ce qu'il consomme en termes de quantité, de qualité voire de provenance. Nous soutenons ainsi l'orientation D2, relative à l'économie circulaire mais nous souhaiterions la voir développée.

## L'économie circulaire 3 domaines, 7 piliers



Source : Ademe.

Nous notons positivement le projet de recyclage et de réemploi **des matériaux du bâtiment** (action 46), qui représente un très fort levier de lutte contre le changement climatique par la limitation des énergies grises et pour la préservation des ressources (bien supérieur à celui des déchets ménagers et assimilés). **Faut-il comprendre que des obligations ou des recommandations seront adressées aux maîtres d'ouvrage publics et/ou privés pour l'ensemble des chantiers mis en place sur VSQP ? Quelles actions sont envisagées pour encourager la déconstruction ? Nous nous interrogeons également sur les capacités de stockage du lieu.**

Enfin, nous souhaitons attirer l'attention sur les risques d'**effet rebond**, de manière générale. Ceci est particulièrement important concernant les nouvelles technologies, et notamment pour les objets connectés (LED connectés etc.).

Nous souhaiterions donc que la Consommation soit traitée à part entière, au-delà d'actions relevant de l'économie circulaire, et que soient élaborées des actions favorisant un nouveau modèle de consommation.

### 3.3.3 Propositions d'actions

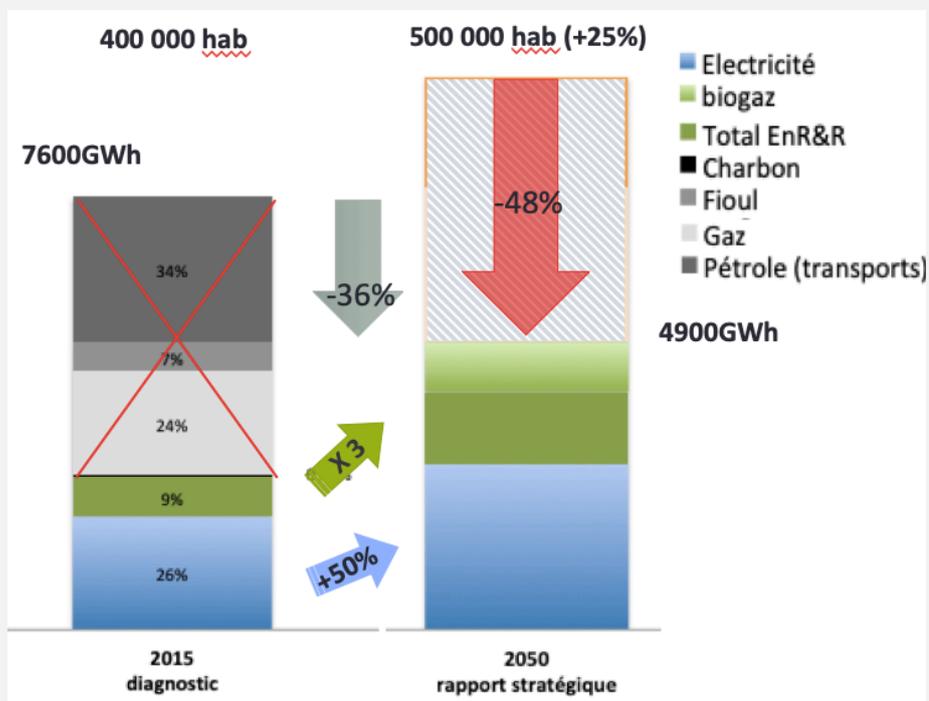
1. Il nous semblerait utile de compléter la mise en place de la ressourcerie territoriale par d'autres **lieux plus proches des centres villes**, éventuellement davantage dédiés aux biens de plus petite taille, dans les différentes communes pour que les habitants intègrent plus facilement ces nouveaux modes de consommation (ex . boutiques de seconde main...).

2. Il nous semble également indispensable d'encourager de nouvelles activités économiques de **location, de mutualisation/partage et de réparation** en lien avec l'action 10. Cela permettrait de rapprocher la consommation et la production, et de favoriser les circuits courts. Dans une optique

de partage et d'une autre vision de la Consommation, une réflexion serait en particulier à mener pour **repenser le logement collectif** et offrir des espaces et des équipements mutualisés. Nous pensons par exemple à des buanderies communes comme chez nos voisins d'outre-Rhin.

3. Le site de la ressourcerie comprendra une école du développement durable. Si l'intention est bonne nous soulignons néanmoins toute l'importance **d'actions de sensibilisation dirigées vers les adultes**, car ce sont eux qui sont en capacité d'agir dès maintenant sur leur manière de consommer. Les **associations pourraient participer à cette sensibilisation** au travers d'ateliers, de conférences, ..., en s'appuyant par exemple sur des sujets emblématiques lié à la Consommation comme le déploiement de la 5G, ou la *fast fashion*.

### 3.4 Energie



Répartition de la consommation énergétique finale de VSGP en 2015 et de l'objectif de répartition en 2050

La suppression des énergies fossiles (essence, gaz naturel, fioul, charbon) qui constituent les deux tiers de l'énergie consommée aujourd'hui sur le territoire, va demander un important effort d'information des citoyens.

L'augmentation de 50% de la consommation d'électricité du mix est importante comparée à l'augmentation de 30% des prévisions de RTE<sup>4</sup>, il pourrait s'agir d'un point de vigilance.

La multiplication par trois des énergies renouvelables et de récupération repose sur le passage à un mix de gaz 100% renouvelable en 2050<sup>5</sup>.

Si la réduction de consommation énergétique au niveau du territoire est de 36%, la prise en compte d'une augmentation de la population de 25% induit une réduction de la consommation finale totale réelle par personne de 48%, qui correspond par exemple au scénario négaWatt.

<sup>4</sup> <https://assets.rte-france.com/prod/public/2021-01/Bilan%20Previsionnel%202050-consultation-complet.pdf>

<sup>5</sup> <https://www.grdf.fr/documents/10184/5567990/Etude+complète++Mix+gaz.pdf/37244f92-8ded-63ee-76ba-ddfdb2466ab3?t=1570980654719>

### 3.4.1 Points positifs

Nous sommes satisfaits de constater que les objectifs présentés dans le rapport stratégique prennent en compte un **disparition totale des énergies fossiles en 2050**, avec notamment une **disparition des moteurs thermiques dès 2030**, ainsi qu'une **réduction de 50% de la consommation moyenne d'énergie par personne** si l'on tient compte de l'augmentation de la population envisagée. Un effort important semble porté sur l'augmentation de la part des énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique.

### 3.4.2 Observations

Nous demandons que soient prises en compte les **émissions grises** qui doivent participer aux choix effectués. On citera en particulier les projets incluant de nouvelles constructions ou de nouveaux équipements. Leur estimation et des préconisations pour leur limitation doivent être établies.

Nous suggérons d'être très attentifs aux **effets rebonds** (l'éclairage public à base de LED est un exemple parmi d'autres) qui doivent être anticipés et maîtrisés grâce à un suivi, à de l'information et de l'animation afin de bénéficier de la totalité des gains des transitions opérées.

Concernant les technologies liées à l'énergie, ne pas oublier la promotion des **pompes à chaleur**, grandes absentes du plan d'actions et qui permettent pourtant un gain énergétique substantiel.

Nous sommes partisans d'une **communication raisonnable sur l'hydrogène**. Si ses applications industrielles sont déjà nombreuses, utilisé dans les applications de mobilité il s'avère être un moyen de stockage de l'électricité très énergivore (consommation trois fois supérieure à celle des batteries), ce qui le réserve à des applications de niche. Il ne saurait de ce fait être généralisé à l'ensemble des mobilités.

Nous attendons les résultats de l'expérimentation de la **méthanisation en ville**, qui nécessite malgré tout l'évacuation du digestat et dont le potentiel énergétique d'après le diagnostic est inférieur au pourcent de notre consommation. Enfin nous nous interrogeons sur l'intérêt de la **substitution d'une part de l'électricité du mix par des énergies électriques renouvelables locales**, le premier objectif nous semblant plutôt être l'aide au remplacement des énergies fossiles.

La prise de **contrats d'énergies renouvelables** et sa mise en avant ne nous semble pas pertinente voire trompeuse dans la mesure où elle ne changera rien à la teneur effective en EnR de l'électricité et du gaz consommés par VSGP.

Par ailleurs nous serions partisans d'une **prise en compte plus ambitieuse du potentiel de la sensibilisation et la sobriété**: si le gain moyen observé pour le résidentiel par les Espaces Infos Energie est de 10 à 15%, pourquoi s'attendre à un gain de 5% seulement?

Pour l'ensemble des actions les **indicateurs de résultats liés à l'énergie et aux émissions de GES** doivent être convertis en tonnes de CO2 évitées et pour l'énergie en kWh évités ou kWh fossiles substitués ou kWh produits. Ils doivent pouvoir être directement comparés aux objectifs chiffrés de sobriété, d'efficacité et de décarbonation du mix établis en annexe 2.

### 3.4.3 Propositions d'actions prioritaires

1. Mettre davantage l'accent sur la **sobriété énergétique** afin de compléter les effets de l'efficacité et de la chasse au gaspillage qui à eux seuls ne parviendront pas à réduire la consommation d'énergie d'un facteur deux. On peut également espérer limiter ainsi les effets rebonds.

2. Mettre en place une **démarche active d'information** à destination des foyers concernés par les passoires thermiques, le chauffage au fioul, le chauffage au bois (comprendre: contacter ces foyers). Nécessité d'informer prioritairement ces foyers sur l'impact sur le climat et la pollution particulaire (bois), sur la réglementation le cas échéant et sur les solutions et les accompagnements. Poursuivre et intensifier les actions engagées en faveur des foyers concernés par la précarité énergétique.

3. Mettre en place une **démarche d'information concernant la réglementation en rapport avec la transition** et en particulier l'énergie, **régulière et simultanée sur l'ensemble des communes de VSGP** via les canaux habituels (magazines communaux, sites internet des villes et de VSGP) afin d'informer les citoyens par exemple sur la fin de l'utilisation des moteurs thermiques en 2030 sur la MGP.

## 3.5 Mobilités

### 3.5.1 Points positifs

Nous trouvons intéressante l'idée de la création d'un site général de logistique du dernier km (action 2 et 37), qui serait cependant à décliner plus finement au niveau des communes.

La restructuration du réseau de bus porté par le Territoire et l'offre portée par Ile-de-France Mobilités est une très bonne chose (action 19). Nous souhaiterions néanmoins comprendre ce que signifie de restructurer le réseau de bus « pour qu'¼ des déplacements se fasse en transports en commun », peut-on expliquer le ¼?

Nous soutenons fortement le développement du schéma stratégique cyclable lancé au printemps 2020 et les principes généraux exposés dans les actions 20, 21, 22 concernant le vélo.

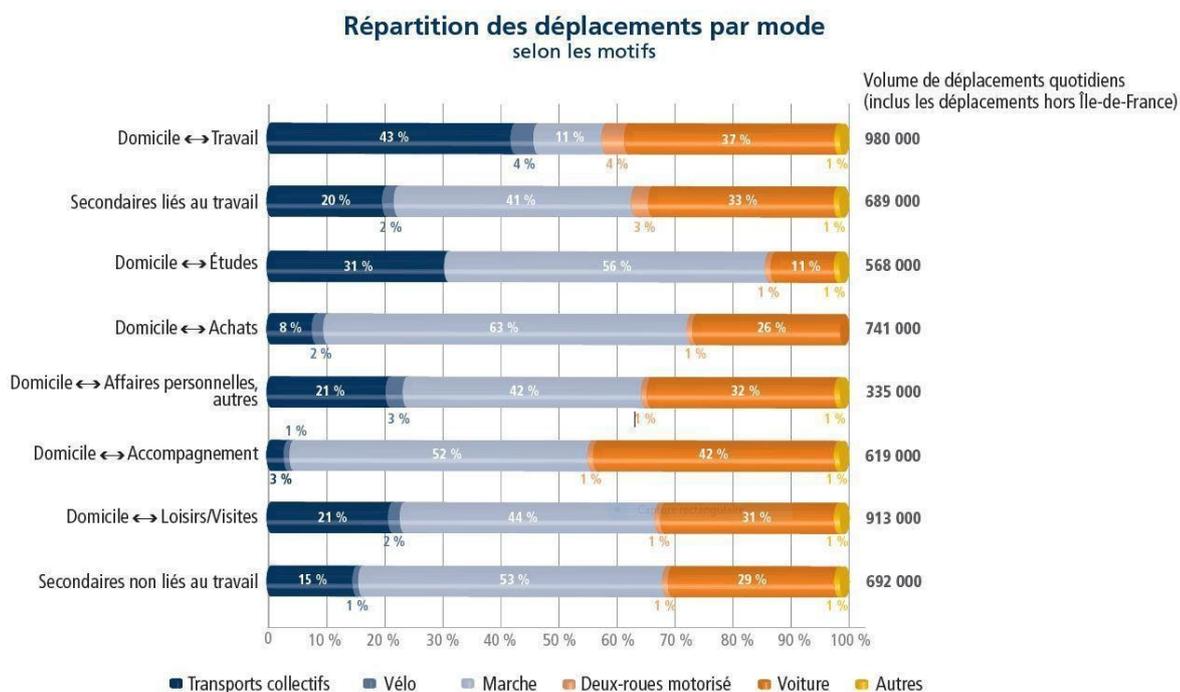
Enfin nous accueillons favorablement les actions concernant les plans de mobilité des administrations et des entreprises.

### 3.5.2 Observations

Nous souhaitons néanmoins effectuer les observations suivantes concernant les actions proposées:

- Le tableau des objectifs d'évolution des parts modales est fondé sur les seuls déplacements domicile/travail (axe B page 9) et sous-estime d'environ 1/3 la part de la voiture dans les déplacements actuels. Nous estimons en première approche que la répartition modale (sans la marche) tous motifs est plutôt de 35% pour les transports en commun (TC), 3% pour les vélos et 62% pour les véhicules personnels (VP), voir figure ci-dessous.
- les objectifs de parts modales sont insuffisants et non conformes aux directives nationales : exemple de la part du vélo à 5% en 2023 (domicile/travail) alors que le « Plan vélo et mobilités actives » du gouvernement demandait déjà (en 2018) un triplement pour 2024 (tous motifs de déplacements confondus) soit 9%, ce qui implique en réalité un chiffre supérieur dans la zone dense de la 1<sup>ère</sup> couronne, par rapport aux zones rurales du reste de la France. De surcroit, l'EGT 2013 des Hauts de Seine indique déjà une part du vélo domicile/travail à 4%. Le potentiel du vélo nous semble donc fortement sous-évalué.
- Les solutions parking vélo sécurisés sont en nombre très insuffisant (1000) en particulier aux abords des gares et stations de métro.
- Attention aux émissions grises des motorisations électriques (voir aussi para. Energie)
- Les déplacements piétons ne sont pas comptabilisés.

- La vision 2050 proposée réduit en part relative le volume de trafic voiture actuel avec un objectif (50 % TC, 15 % vélo, 35 % VP), mais la hausse démographique de 25% envisagée fait que le trafic réel VP ou nombre de véhicules diminue peu : cela nous semble incompatible avec un objectif de transition écologique réussie, car il faut prévoir de dégager de l'espace pour les vélos, les piétons, les transports en commun et davantage de convivialité dans la ville.
- Nous sommes étonnés du contenu de l'action 19 qui prévoit une forte délégation à VSGP des liaisons de bus transversales à la fois sur le plan juridique et technique.



**Répartition des déplacements Hauts-de-Seine par mode selon motifs, Enquête Globale Transport (EGT) 2013, STIF, DRIEA, OMNIL**

### 3.5.3 Propositions d'actions prioritaires

1. Nous proposons que soient mis au débat deux autres scénarii incluant tous les motifs de déplacements en se donnant un objectif sur la place de la voiture (le scénario A étant proposition actuelle du PCAET): un scénario B de type «Copenhague aujourd'hui» avec une répartition de la part voiture à 25 % (les vélos passeraient à 25% et les transports en commun resteraient à 50%), et un scénario C de type «Paris intra-muros aujourd'hui» aujourd'hui avec une part voiture à 13 % (les vélos passeraient à 30% et les transports en commun à 57%). Les grandes infrastructures de transport et de vélo commencent à être bien identifiées, mais beaucoup de décisions restent à prendre et à mettre concrètement en œuvre.

2. Procéder en liaison avec les enquêtes ménages des EGT à des exploitations statistiques à l'échelle de VSGP pour pouvoir prendre les décisions en conséquence.

3. Dans tous les cas, nous proposons que le Plan Local de Mobilités, obligatoire depuis janvier 2021, soit construit sur les quatre piliers suivant:

- Un **plan des mobilités actives** (vélo et piétons) ambitieux,
- Un **plan transport en commun** ambitieux notamment au niveau local,
- Une **régulation du stationnement** en adéquation avec les nouveaux objectifs,
- Le développement des **zones à dominante piétonnière** (zones partagées, zones piétonnières)

L'efficacité des réseaux de transport au niveau local passe par une intense concertation avec la population et les associations.

## 3.6 Nature en Ville

### 3.6.1 Points positifs

Nous apprécions l'action 8 «Faire du PLUi un outil de mise en oeuvre du PCAET pour un cadre de vie préservé et valorisé», sous réserve d'abandonner une approche trop limitée qui conduira inévitablement à des pertes de biodiversité, au bénéfice d'une approche écocentree.

Nous soutenons l'action 34 «Favoriser la présence du végétal en ville» et l'action 50 «Développer des projets de résorption des îlots de chaleur urbains du territoire dans les bâtiments et espaces publics» qui sont complémentaires.

### 3.6.2 Observations

#### Sur le diagnostic

Le **diagnostic sous-estime la séquestration carbone** car les surfaces de végétation indiquées sont incorrectes : elles se réfèrent au Mode d'Occupation des Sols (MOS) établi par l'Institut Paris Région (IPR) en 2017 au lieu de se référer à la carte de la végétation de l'APUR ( disponible en open data) ou bien à la carte de paysage établie par Environnement 92 sur la base des photographies IGN IRC de 2018. Le MOS ne retient en effet pour un espace donné que le mode d'occupation dominant du sol (par exemple pour l'habitat pavillonnaire, habitat peu dense, il efface la végétation des jardins du pavillonnaire même si les jardins sont en cœur d'îlot et joints). Seuls les jardins d'une surface supérieure à 500 m<sup>2</sup> sont représentés. Le MOS n'est pas fait pour la connaissance de la végétation. Le résultat du choix du MOS est que **seulement 60% de la végétation existante en ville est prise en compte**<sup>6</sup>.

→ **Nous recommandons que soient prises en compte les cartes de végétation de l'APUR, qui sont en open data, que la surface des espaces végétalisés soit réévaluée pour prendre en compte les espaces privés inférieurs à 500m<sup>2</sup>.**

Le calcul de l'absorption du carbone par la végétation urbaine se fonde sur des coefficients de l'ADEME qui correspondent à 1/100 du coefficient établi pour les forêts, ce qui constitue à notre avis une **forte sous-estimation de l'absorption**: pour la biodiversité les rapports retenus ne dépassent pas 1/10. Rien ne dit qu'une partie des espaces recensés par l'IAU<sup>7</sup> n'est pas aussi performante que les espaces forestiers et l'étude citée en référence dans l'article joint<sup>8</sup> montre que l'absorption de carbone par les arbres en ville est loin d'être négligeable.

→ **Nous demandons que soit rectifiée l'appréciation de l'absorption du carbone de la végétation urbaine en prenant 10% de l'absorption retenue pour les espaces forestiers.**

#### Sur le rapport stratégique

Le rappel du diagnostic en reprend les mêmes calculs erronés concernant la surface de végétation,

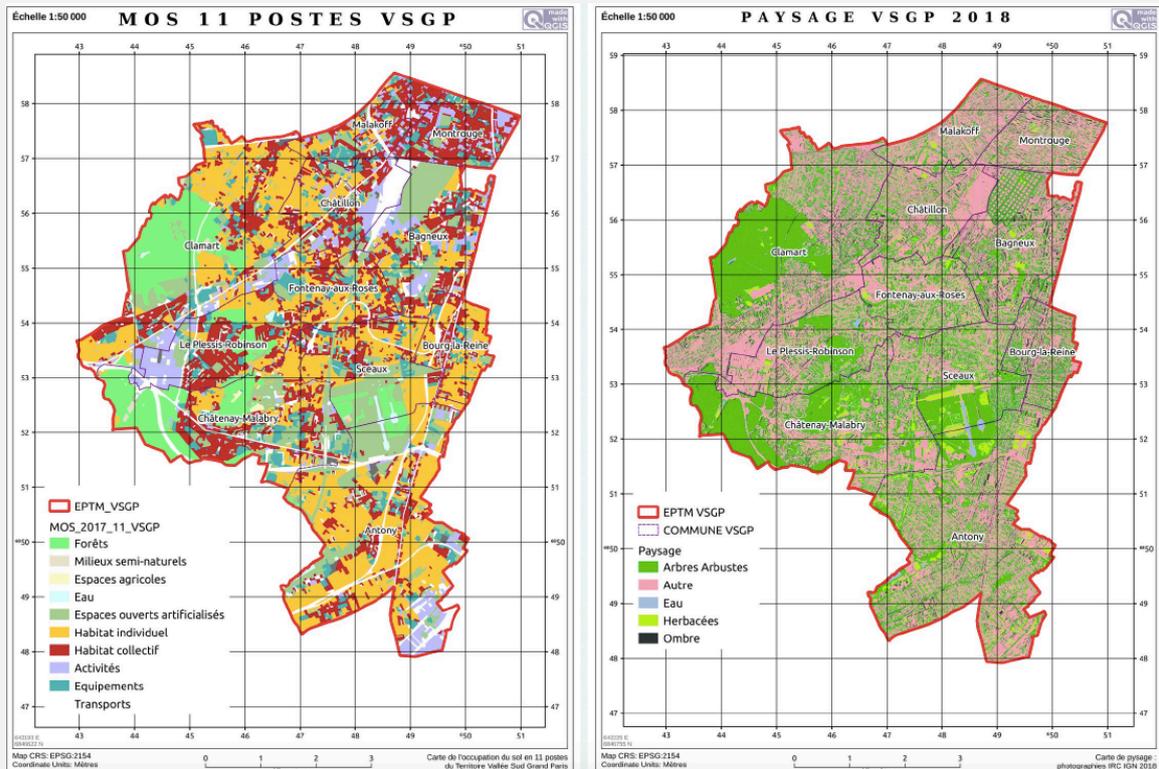
---

<sup>6</sup> Voir le tableau des résultats de l'analyse des cartes de Paysage d'Environnement 92, du MOS 2017 et de Corine Land Cover, P. Salmeron

<sup>7</sup> IPR depuis 2008

<sup>8</sup> [https://www.notre-planete.info/actualites/2947-nature\\_ville\\_puits\\_carbone#:~:text=Si%20les%20jardins%20privés%20ne,de%20carbone%20stockée%20dans%20la](https://www.notre-planete.info/actualites/2947-nature_ville_puits_carbone#:~:text=Si%20les%20jardins%20privés%20ne,de%20carbone%20stockée%20dans%20la)

qui représente ainsi non pas 27% mais **45% de la surface du Territoire, dont il faut assurer la protection**. Cette cartographie erronée laisse présager d'importantes destructions.



**A gauche en vert, surfaces végétalisées répertoriées dans le diagnostic. A droite en vert surfaces végétalisées répertoriées par Sud Environnement prenant en compte les parcelles d'une surface inférieure à 500m2**

Dans l'axe B, nous relevons que les objectifs de la page 10 omettent le stockage de carbone dans la végétation et les sols (il n'est question que de « construction bas carbone » dans le troisième levier d'actions) ; la végétation et les sols n'apparaissent que dans la présentation détaillée page 13.

L'axe E traite de la lutte contre les îlots de chaleur et de l'adaptation au changement climatique. L'aménagement doit prendre comme point de départ les réseaux écologiques, la consolidation et l'extension de ces réseaux et ensuite de la création des îlots de fraîcheur.

→ **Nous demandons que soient associées la lutte contre les îlots de chaleur et la lutte contre la perte de biodiversité.**

#### Sur le programme d'actions

Dans l'Action 8 « Faire du PLUi un des outils de mise en œuvre du PCAET pour **un cadre de vie préservé et valorisé** » la vision est trop limitée. En effet « préserver / améliorer le cadre de vie pour une qualité de la vie comme objectif prioritaire » ne peut être assuré que si **la nature est préservée et confortée : la santé de l'humain dépend de la santé du vivant**. La vision doit être écocentrée.

Pour réaliser les objectifs énoncés plus précisément ensuite dans les orientations B et E, favoriser la place du végétal en ville et résorber les îlots de chaleur (actions 34 et 50), une **approche de l'urbanisme par les réseaux écologiques** s'impose. Le respect du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) ne peut garantir le maintien de la biodiversité sur le Territoire. Sud Environnement, partie d'Environnement 92, dispose des données nécessaires.

→ **Il faut partir d'une cartographie des réseaux écologiques du Territoire.**

La forêt et les grands espaces semi naturels ainsi que leurs sols représentent une part non négligeable du Territoire et son principal stock de carbone, mais la rétention de ce carbone dépend du maintien de la biodiversité.

→ **les actions ne prennent pas suffisamment en compte la préservation des réseaux écologiques, constitués à la fois des réservoirs comme la forêt mais aussi des corridors qui en forment la lisière** (ne pas confondre les corridors avec des « chemins buissonniers », les espèces animales ne se déplaçant pas comme les être humains).

Du fait des différences d'occupation du sol du Territoire par la végétation, l'aménagement de celui-ci devra être différencié avec, au Sud-Ouest et en bordure, des grands **réservoirs de biodiversité**, et c'est le maintien de celle-ci qui déterminera les règles à établir, alors qu'au Nord-Est, dans les zones plus denses, c'est **l'adaptation au changement climatique** qui sera à prendre en compte.

→ **ne pas gérer les choses de façon uniforme, pour préserver et développer les réseaux écologiques.**

La conduite des actions envisagées pré suppose l'utilisation de cartes de paysage et/ou de végétation mais il faudra aller bien au-delà.

→ **Des renaturations devront être prévues notamment dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur la base d'une cartographie des réseaux écologiques.**

### **3.6.3 Proposition d'actions prioritaires**

1. Inscrire l'approche et l'orientation du PLUi dans le PCAET (voir 2.3.3)

2. **Revoir l'inventaire de la végétation** établi dans le diagnostic et repris dans la stratégie en se basant sur les cartographies existantes (APUR 2015 en open data ou Environnement 92 2018 open data)

3. Mettre en place des **actions de maintien de la biodiversité existante** en particulier pour la zone Sud-ouest du Territoire

Pour que ces orientations soient efficaces, la **définition de la pleine terre** doit être telle que son respect permette la plantation de grands arbres et exclue le passage des réseaux (eau, électricité, gaz...).

Nous espérons, par ces observations et suggestions qui sont le résultat des travaux des groupes thématiques de CATTE, avoir apporté des éléments constructifs à la définition du Plan Climat-Air-Energie du Territoire.

Un dialogue plus poussé pourrait certainement permettre à la CATTE de mieux appréhender, dans chacun des domaines abordés, les limites rencontrées par le Territoire qu'elles soient financières, organisationnelles, liées à son champ de compétences ou aux moyens humains dont il dispose. Aussi nous espérons beaucoup des réponses que le Territoire s'est engagé à apporter aux questions posées par les citoyens et les membres de nos associations lors des ateliers participatifs mais aussi de sa réponse aux commentaires exprimés dans le présent document.

Nous nous accordons pleinement sur l'urgence et l'importance de l'action et sur la nécessité fondamentale de donner envie d'agir, clairement exprimées dans la version analysée du PCAET. Nous avons néanmoins voulu insister sur le résultat actuel de la comptabilité issue des indicateurs finaux (GES évités, énergie fossile supprimée ...) pour deux raisons : la première est que toute action est source d'énergies grises et potentiellement à l'origine d'effets rebond, d'où la nécessité absolue de s'assurer que leur bilan est largement positif ; la seconde raison est qu'au-delà de la nécessaire création d'une dynamique nous nous devons de tenir des engagements, sans quoi les objectifs, qui nous semblent pourtant essentiels compte tenu des enjeux, ne seront tout simplement pas atteints.

L'existence même de la coordination d'associations CATTE nous montre la motivation que l'enjeu climatique est capable d'insuffler. Nous sommes convaincus qu'une fois informés de nombreux citoyens souhaiteront s'investir, non seulement individuellement, mais également dans une optique collective, et qu'ils seraient prêts à prolonger les actions d'information et d'animation du Territoire.